



Procédure licenciement pour fautes répétées

Par **nathalie**, le **05/05/2011** à **00:14**

Bonjour,

Nous employons une vendeuse depuis 2005 petit magasin de 100mètre carré
en 2008 on ouvre un tres grand magasin 750 metre carrés , durant ses 3 ans elle s'est
démotivée et refuse d apprendre les produits vendues (un bon support catalogue existant)
alors que nous l'avions avertis des efforts qu elles devraient fournir
elle fait des erreurs d encaissement (oubli de facturer produits)
elle ne peut répondre aux clients,
répond avec des propos orduriers

nous avons fait un avertissement écrit
combien d avertissemnt doivent etre fait pour la licencier ? 3 ?
et quel type de licenciement , faute grave ?
quel délai doit il y avoir entre premier et dernier avertissement avant le licenclement ?
ce jour même , je la voie en entretien lui demande des efforts , sa réponse a été j occupe
mon temps mais je ne partirais pas!

aidez moi svp
merci